

M. BEST: Par rapport à l'article en question, je ne vais pas en tirer argument, mais j'ai dit exactement ce qui est reproduit dans notre mémoire. Nous sommes très satisfaits de la moyenne de six ans; mais nous avons toujours insisté sur une moyenne de cinq années.

M. McILRAITH: Vous insistez depuis longtemps sur une moyenne de cinq années?

M. BEST: Depuis très, très longtemps. Cette ligne de conduite de mon organisme est fixée par notre congrès. Or, il m'appartient de vous faire part de cette ligne de conduite. Je ne m'oppose nullement à la moyenne de six ans, je dis tout simplement que nous souhaiterions que la moyenne soit de cinq années, et c'est ce que j'ai dit dans mon mémoire.

M. HICKS: Combien de temps le président de votre organisme reste-t-il en fonction en général? Dans bien des organismes, le président reste en fonction pendant deux ans, pendant une année, pendant dix ans; est-ce pour la vie dans votre organisme?

M. BEST: Comme je suis le premier président de notre organisme, il me sera plus facile de répondre à cette question le 30 septembre, à la suite de notre congrès.

M. HICKS: Depuis combien de temps êtes-vous président?

M. BEST: Depuis deux ans exactement.

M. HICKS: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions au sujet de la date du 20 juin, quelqu'un désire-t-il poser des questions à M. Best ou à ses collègues au sujet des augmentations pour les retraités dont on parle à la troisième page?

M. CARON: Cette proposition ressemble de très près à celles que nous avons déjà étudiées.

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois que vous avez raison.

M. CARON: Je trouve que ce mémoire est excessivement clair.

Le PRÉSIDENT: Oui. Y a-t-il d'autres questions au sujet de la page 3? Au sujet de la page 4, où il est question de prestations de décès plus élevées ou de la retraite, selon le choix, pour certaines classes?

M. CARON: C'est également une question que nous devons étudier avec les actuaires. Je pense que nous serions d'accord à ce sujet. Pour ma part, je suis d'accord, car cette proposition paraît être très satisfaisante. Il est question ici des services des pénitenciers. Il y a également les facteurs et autres qui, à l'âge de 50 ans, parfois à 55 ans, ont tous pris leur retraite. Mais ce que nous allons faire à cet égard dépend de l'actuaire.

M. BEST: Je ne voudrais surtout pas être mal compris, mais beaucoup de nos membres travaillent dans les pénitenciers de notre pays et on estime que c'est un domaine qui comporte des risques considérables pour les employés qui y travaillent pendant de nombreuses années. On estime dans l'ensemble que les employés qui font une journée de huit heures dans un pénitencier ne sont pas...

Une VOIX: Ils sont employés dans les pénitenciers?

M. BEST: Oui, il s'agit des gardiens, des agents chargés de la réadaptation et autres. Leur situation n'est guère meilleure que celle des détenus.

Comme nous le disons dans notre mémoire, nous ne demandons pas qu'on nous fasse des cadeaux, nous sommes prêts à payer pour ce qu'on nous donne. Nous pensons qu'il y aurait moyen de s'entendre pour que les frais soient partagés.

M. MORE: Au sujet du deuxième paragraphe, désirez-vous que le principe de base s'applique aux nouveaux employés?

M. BEST: Excusez-moi, est-ce à la page 4?